



Règlement randonnée pédestre le samedi 08 juin 2024

Principe

Une randonnée est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. Elle s'effectue à pied. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Ce n'est pas une compétition.

Organisation générale

La marche est ouverte à toutes et à tous. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Parcours

Plusieurs circuits de distances variables sont proposés : 6 – 10 – 13 – 18 – 21* km (*réservé aux experts).

La nature du balisage est indiquée aux participants au départ.

Les parcours exigent parfois de la technicité et une très bonne condition physique.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les parcours en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Ravitaillements

Le nombre de ravitaillement est de deux sur l'ensemble des parcours.

Horaires et Départ

Ouverture des inscriptions à partir de 7 h. Les départs se font au fil de l'eau. Fermeture des inscriptions à 8 h pour les parcours de 13, 18 et 21 km – à 9 h pour le parcours de 6 et 10 km.

Inscriptions

Elles se font sur le lieu de départ. L'inscription deviendra définitive à réception du règlement.

Montant de la participation

Le montant de la participation est de 15 € encas compris (comprenant un sandwich, un fruit, des gâteaux, une bouteille d'eau) à consommer sur place ou à emporter.

Cette somme couvre les frais de l'organisation (achats de matériel, balisage, ravitaillements, l'encas mis dans un sac à dos, frais d'assurance, etc.).

Les bénéfices sont destinés à la recherche fondamentale des cancers et à l'aide aux malades et à leurs aidants sur notre territoire.

Les encas sont à récupérer au plus tard à 14h30. Aucune réclamation ne sera acceptée après 14h30.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26



Matériel

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

Sécurité

Mise en place par l'organisation de transmission par radio ou téléphone portable.

Communication aux participants, sur le flyer remis au départ de la randonnée, des numéros à appeler en cas d'urgence ou de problème.

Des bénévoles sont présents sur les circuits et aux points de ravitaillement.

Au retour de la randonnée, vous êtes priés de vous faire pointer par les organisateurs.

Les circuits étant ouverts au public, chaque randonneur devra rester maître de sa vitesse.

Toutes les routes empruntées restant ouvertes à la circulation automobile, vous êtes dans l'obligation de respecter le code de la route.

Assurances

L'organisateur de la randonnée a souscrit une assurance responsabilité civile, et les bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile.

La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant la randonnée et après la randonnée (défaillance physique ou accident).

Environnement

Tous les concurrents doivent respecter l'environnement et la nature (ne pas jeter de déchets, ne pas sortir des pistes balisées...).

Droits à l'image

Toutes les photos de la randonnée et des participants pourront être utilisées par les organisateurs du fait que vous renoncez au droit à l'image.

Fait à Romans le 01/04/2024

Claire Lavayssière présidente

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26